

S'ENGAGER SUR LES CONCOURS D'ENDURANCE EN 2008

Depuis le 1er janvier dernier vous avez TROIS divisions de compétitions F.F.E. : CLUB, AMATEUR et PRO. Quelques explications s'imposent...

Pour participer à toutes ces compétitions vous devez posséder :

- **une licence pratiquant 2008** (coût 36.00 ou 25.00 euros si mineur)
- et une licence compétition 2008 appropriée:
 - Pour participer aux concours "CLUB" : **la licence compétition CLUB** est gratuite - vous devez fournir simplement un certificat médical
 - Pour participer aux concours "AMATEUR" : certificat médical + demande de **licence Amateur** - coût 70.00 euros
 - Pour participer aux concours "PRO" : certificat médical + demande de **licence Pro** - coût 320.00 euros

Avec une licence compétition "CLUB" vous concourez exclusivement sur les épreuves CLUB.

- Vous devez posséder le Galop 2 (***uniquement pour les cavaliers mineurs***)
- L'engagement s'effectue par l'intermédiaire d'un club affilié FFE.
- Vous devez en faire la demande auprès du club et lui envoyer le paiement de l'engagement plusieurs jours avant la clôture des engagements.
- Les chevaux O.I. ou O.N.C. sont acceptés à condition d'être sur la liste des chevaux « club ». Tous les chevaux même ceux étant sur la liste « A » des chevaux de sport doivent figurer également sur la liste des chevaux « club ».
- Pour inscrire les chevaux sur la liste des chevaux « club » :
- **1^{er} cas** le cheval à déjà concouru de 2000 à 2007 en concours 5^{ème} catégorie(club) il peut directement être inscrit sur la liste des chevaux « club »

2^{ème} cas si le cheval n'a jamais courru en 5^{ème} catégorie (il y as refus d'inscription sur la liste club) il faut alors l'inscrire gratuitement sur la liste des chevaux « club » sur le site des haras nationaux : <http://www.haras-nationaux.fr/portail/particuliers/demarches/inscription-liste-club/index.html> et ensuite l'inscrire sur la liste des chevaux du club (attention délai de 3 jours ouvrés)

Avec une licence compétition "AMATEUR" vous concourez exclusivement sur les épreuves AMATEUR.

Avec une licence compétition "PRO" vous concourez exclusivement sur les épreuves PRO. Pour les cavaliers classés au minimum deux fois en épreuve CEN**
Vous pouvez débiter un cheval en 30 ou 40 km (épreuves PRO3 ou PRO4 spéciale)
directement sans passer par les qualifications normales

- Les "galops" ne sont pas obligatoires
- L'engagement s'effectue directement par le cavalier, ou toute personne de votre connaissance ayant un compte "engageur" sur FFECOMPET. cette personne doit être en possession d'une licence FFE valide.
- Les chevaux O.I ou O.N.C. sont acceptés s'ils se sont qualifiés au minimum sur une épreuve 20KM avant le 31.12.2004

ENGAGEMENTS SUR LE TERRAIN

Possible uniquement si l'organisateur le permet sur son programme ; toutefois cela est possible également si le nombre maximum prévu n'est pas atteint lors de la clôture. Il est demandé a ceux qui ont l'intention de s'engager le matin de prévenir dès que possible l'organisateur.

CHANGEMENT DE CHEVAL

Possible si prévu par l'organisateur mais clause obligatoire pour les épreuves PRO. Présenter les papiers du nouvel équidé.

CHANGEMENT DE CAVALIER

Possible comme l'an dernier mais présenter les justificatifs.

CONTROLE DE LA CONFORMITE DES ENGAGEMENTS

Ils seront faits à posteriori, le résultat invalidé éventuellement etc...

Enfin, notez que :

- Votre cheval doit être inscrit sur la liste des chevaux de sport des haras nationaux - ou sur la liste des chevaux « club » ses vaccins à jour - et il doit avoir une puce électronique..
- Vous devez présenter son carnet signalétique au premier contrôle vétérinaire le jour du concours.
- Vous être responsable de votre engagement dans la progression de votre carrière sportive (qualifications cavalier et cheval).
- En cours d'année il est possible de changer une seule fois de catégorie de LFC sous certaines conditions (voir ART. 6.1 - DG)
- Un concurrent âgé de 14 à 21 ans peut se surclasser de la division Amateur à la division PRO sous certaines concitions (voir ART. 6.1 - DG).

C'est une liste non exhaustive des conditions de participations et seul le règlement officiel FFE 2008 a force réglementaire.

Vous trouverez le TOME 2 (Règlement des dispositions générales et spécifiques endurance) aux Editions LAUAUZELLE - B.P.8 - 87350 PANAZOL - ou vous pouvez le consulter sur le site www.ffe.com et l'imprimer.

(article pris sur le site ;www.endurance-paca.com site toujours très bien renseigné)